



SECRETARIAT GENERAL

------------------

DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION SOCIALE

-----------------

PROJET FILETS SOCIAUX DE SECURITE - COMPOSANTE 3

----------------

**TERMES DE REFERENCES**

**Recrutement d’un consultant individuel pour la réalisation
de l’évaluation du processus des mesures d’accompagnement DPEi**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Développement de la Petite Enfance (DPE) est un domaine d'investissement essentiel pour assurer une croissance physiologique et psychosociale adéquate des enfants. A Madagascar, des documents stratégiques tels que le Plan d'action national pour la nutrition III (PNAN III 2017-2022), la Stratégie pour l'éducation de la petite enfance (2008), et dernièrement la Stratégie pour la Petite Enfance (2020), soulignent l'importance de développement de la petite enfance. Le comité technique DPE dirigé par le ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) est en place depuis 2017 et a réuni les parties prenantes pour faire avancer le développement des stratégies DPE.

Le Projet Filets Sociaux de Sécurité du Gouvernement, coordonné par le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF), mis en œuvre par le Fonds d’Intervention pour le Développement (FID) et financé par la Banque mondiale, fournit des programmes de protection sociale aux populations les plus vulnérables dans l’objectif d’accroitre leur résilience. Ces programmes sont (i) le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) et (ii) les Filets Sociaux Productifs (FSP). A travers ces programmes, les ménages bénéficient d’un appui financier régulier et prévisible, accompagné de mesures d’accompagnement qui sont constituées d’un ensemble d’activités qui promeuvent des changements de comportement, l’amélioration des conditions de vie, l’autonomisation des femmes et des ménages, et le développement de la petite enfance.

Le Gouvernement envisage d’étendre la couverture des filets sociaux de sécurité et il est important de tirer leçons des expériences passées, dont celles relatives à l’intensification des activités de développement de la petite enfance (DPEi) à la fois dans les programmes TMDH et FSP, afin d’améliorer leur conception et leur mode de délivrance. C’est dans ce cadre que le Ministère en charge de la Protection Sociale sollicite les services de consultance dont fait l’objet du présent termes de référence.

1. **CADRE LOGIQUE**
	1. **OBJECTIF PRINCIPAL DE L’EVALUATION**

Apprécier la **pertinence**, **l’effectivité**, la **fidélité**, **l’efficience/l’efficacité**, la **réplicabilité** et la **pérennité** du DPEi, et identifier ses forces et ses faiblesses afin d’en tirer des leçons pour la formulation de la stratégie de passage à l’échelle.

* 1. **OBJECTIFS SPECIFIQUES**
1. Etudier les perceptions du DPEi par les différents intervenants dans les programmes TMDH et FSP, la compréhension de l’approche par l’ensemble des parties prenantes ;
2. Analyser les mécanismes, procédures et processus de mise en œuvre des activités du DPEi au niveau des Espace de Bien-être (EBE) pour TMDH et au niveau de Crèches Mobiles (CM) pour FSP. Il s’agira, notamment, de documenter la mise en œuvre opérationnelle des DPEi, en appréciant la fidélité et la qualité de la mise en œuvre par rapport au manuel de procédures d’implémentation, et les gaps existants ;
3. Faire ressortir la cohérence, la congruence et l’adéquation des activités promues avec les objectifs et les besoins réels des cibles du programme DPEi ;
4. Faire le point sur la situation actuelle du programme DPEi en relation avec les objectifs de départ et les résultats attendus aussi bien au niveau des EBE qu’au niveau des CM ;
5. Décrire, si possibles, les changements observés chez les bénéficiaires ;
6. Analyser la complétude et la pertinence du dispositif du DPEi par rapport à chaque contexte spécifique (EBE et CM), en les reliant aux objectifs véritables du programme ;
7. Identifier et analyser les facteurs favorisant la faisabilité des activités et les obstacles au fonctionnement normal du programme DPEi aussi bien au niveau des EBE qu’au niveau des CM ;
8. Identifier et analyser les facteurs pouvant favoriser ou constituer des obstacles à l’efficience et l’efficacité des services du DPEi délivrés aussi bien au niveau des EBE qu’au niveau des CM ;
9. Identifier et apprécier les indicateurs et/ou conditions de réplicabilité du DPEi aussi bien au niveau des EBE qu’au niveau des CM ;
10. Analyser les liens potentiels pouvant exister entre les divers secteurs institutionnels œuvrant pour le développement de la petite enfance à Madagascar (hygiène, santé, nutrition, éducation, protection de l’enfance) et le DPEi
11. Identifier, analyser et répertorier les forces et les faiblesses du programme pilote DPEi aussi bien au niveau des EBE qu’au niveau des CM ;
12. Décrire les contraintes, obstacles, défis et besoins de tous ordres afférant au DPEi ;
13. Faire des suggestions / recommandations susceptibles de faciliter l’élaboration d’un plan stratégique opérationnel d’organisation et de mise en œuvre à une plus large échelle dans la vision qui répondent de la manière la plus précise possible aux grandes questions suivantes :
* Comment procéder au passage à l’échelle des FSS ?
* Comment procéder au passage à l’échelle tout en gardant à l’esprit les principes de la stratégie nationale du développement intégré de la petite enfance à Madagascar, d’une part, et les normes internationales, d’autre part.
1. Produire un rapport contenant un ensemble d’éléments d’information, et d’analyse susceptibles de renseigner objectivement sur les processus de la mise en œuvre du DPEi pilote, dans la perspective du passage à l’échelle des FSS, et des procédures méthodologie de sa mise en œuvre.

Il est à noter que l’objectif de cette évaluation n’est pas de mesurer l’impact des programmes (les rapports d’analyse d’impact sont disponibles pour la situation à mi-parcours), mais plutôt aider à mieux comprendre les processus de mise en œuvre des DPEi-pilote et documenter les forces, faiblesses, contraintes, obstacles, défis et besoins de tous ordres y afférant.

L’utilisation prévue des résultats de l’étude comprend :

* Informer les activités de suivi de mise en œuvre du DPEi qui sont en cours afin de réajuster, au besoin, certains aspects de cette l’expérience pilote en cours ;
* Informer les perspectives stratégiques du passage à l’échelle de FSS ;
* Informer certains indicateurs de l’évaluation d’impact (y compris les domaines de pratiques parentales, développement des enfants et des changements sociaux à couvrir dans le questionnaire quantitatif)
1. **RESULTATS ATTENDUS :**
2. Les perceptions, attentes et compréhension de l’approche du DPEi par les différents acteurs des EBE (TMDH) et des CM (FSP) sont étudiées et décrites ;
3. La mise en œuvre opérationnelle du DPEi est documentée, sous l’angle, notamment, de sa fidélité par rapport au manuel de procédures d’implémentation, et les gaps existants sont identifiés et déclinés ;
4. La cohérence, la congruence et l’adéquation des activités promues sont analysées et mis en rapport avec les objectifs et les besoins réels des cibles du DPEi ;
5. La situation actuelle du DPEi est analysée en relation avec les objectifs de départ et les résultats attendus, aussi bien au niveau des EBE qu’au niveau des CM ;
6. Les changements observés chez bénéficiaires et communautés sont répertoriés et explicités ;
7. Le dispositif du DPEi est scruté et analysé sous l’angle de sa complétude et sa pertinence en relation avec chaque contexte spécifique (EBE et CM), tout en les reliant aux objectifs véritables du programme ;
8. Les facteurs favorisant la faisabilité des activités et les obstacles au fonctionnement normal du programme DPEi sont identifiés, répertoriés et analysés en ce qui concerne aussi bien les EBE que CM ;
9. Les facteurs pouvant favoriser ou constituer des obstacles à l’efficience et l’efficacité des services du DPEi sont déclinés et explicités aussi bien concernant les EBE que CM ;
10. Des indicateurs et/ou conditions de réplicabilité du DPEi sont formulés aussi bien au pour les EBE que pour les CM ;
11. Des liens potentiels pouvant exister entre les divers secteurs institutionnels œuvrant pour le développement de la petite enfance à Madagascar (hygiène, santé, nutrition, éducation, protection de l’enfance) et le DPEi aussi bien au niveau national que local sont décrites et documentés ;
12. Les forces et les faiblesses du pilote DPEi autant au niveau des EBE que des CM sont déclinées, répertoriées et explicitées ;
13. Les contraintes, obstacles, défis et besoins de tous ordres relatifs au DPEi, en perspective du passage à l’échelle dans le cadre du FA, sont formulés et argumentés :
14. Des recommandations susceptibles de faciliter l’élaboration d’un plan d’action opérationnel de mise en œuvre du passage à l’échelle sont formulées et apportent des réponses concrètes aux aspects suivants :
* Relativement à la justification de la pertinence du passage à l’échelle et du point de vue méthodologique quelles sont les procédures à mettre en œuvre ?
* Et relativement à la prise en compte des préoccupations de la stratégie nationale du développement intégré de la petite enfance à Madagascar, d’une part, et la référence aux les normes internationales, d’autre part.
1. Un rapport contenant un ensemble d’éléments d’information, et d’analyse susceptibles, renseignant objectivement sur les processus du DPEi pilote dans la perspective du passage à l’échelle dans le cadre du FA, et une méthodologie de sa mise en œuvre.
2. **METHODOLOGIE ET PROCEDURES D’EXECUTION DE L’EVALUATION**
	1. **Aspects méthodologiques**

L’évaluation reposera sur une **approche qualitative** : discussions avec les personnes clés du Projet ; observation sur le terrain (notamment les interactions Mères-leaders (ML)-enfants et parents-enfants) ; approche plus fine, plus contextualisée, plus attentive aux changements, aux discontinuités, aux syncrétismes, aux hétérogénéités du vécu et des discours ; utilisation d’outils flexibles et adaptés (sensibles aux aspects transversaux comme le genre) pour :

Des Focus group et entretiens semi-structurés avec (i) des femmes bénéficiaires, (ii) des femmes non bénéficiaires,
(iii) des hommes de la communauté, (iv) des leaders de la communauté, (v) les ML/MLE, (vi) les membres des CPS,
(vii) les chefs de chantiers et d’équipes, les agents du FID (au niveau national et local) et les structures de mise en œuvre, dont les ONG, notamment.

* 1. **Questions de recherche**

Elles devront aborder les sujets suivants :

1. **La pertinence du DPEi** : Dans quelle mesure le programme DPEi est compris par les différents acteurs dans ses variantes EBE et CM ? et représente-t-il une réponse appropriée à la préoccupation d’un investissement précoce sur le capital humain dans le contexte de programmes filets sociaux à Madagascar ? Le dispositif mis en place permet-il d’atteindre les objectifs fixés ;
2. **L’effectivité**: Est-ce que la mise en œuvre des activités du DPEi s’effectuent selon la régularité calendaire requise au niveau de chaque site cible de l’échantillon du pilote ? Quelle est la fonctionnalité des EBE et des CM ?
3. **La fidélité et la qualité** : Quelle est la fidélité (y compris la qualité) de la mise en œuvre du DPEi ? Dans quelle mesure les agents (AS, ML MLE) se réfèrent-ils aux contenus et normes du manuel de procédure dans leurs prestations ?
4. **L’efficience et l’efficacité :** les activités promues par le DPEi (EBE et CM) avec les procédures et pratiques actuelles sont-elles susceptibles d’avoir les résultats escomptés ? Y a-t-il des indications qui en informent déjà à cette étape de la mise en œuvre du pilote ?
5. **La réplicabilité** : les performances réalisées jusque-là dans ce processus de mise en œuvre du DPEi relativement aux contextes des EBE et des CM suffisent-elles comme éléments structurants et indicateurs invariants de la reproductibilité de cette expérience dans d’autres zones géographiques couvertes par le FA ?
6. **La pérennité**: avec les enseignements pouvant être tirés de l’expérience du pilote, se dégagent-ils des indicateurs et/ou des facteurs qui informent d’un potentiel capital d’une pérennisation possible du DPEi ?
7. **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec une équipe technique composée de consultants/chercheurs de la Banque Mondiale et du FID. Le Consultant sera appelé à élaborer la méthodologie et les instruments de collecte afférant à l’évaluation de processus, faire des visites sur terrain à des fins d’interview aux intervenants des EBE et CM, mais aussi à :

Discuter des résultats de l’évaluation de processus avec le FID, le MPPSPF et la Banque mondiale, en atelier ;

Produire une proposition d’amélioration du mécanisme de délivrance du DPEi, avec les particularités pour TMDH et celles pour FSP ; discuter de la proposition avec le FID, le MPPSPF et la Banque mondiale, en atelier ;

Produire les modules de formation afférant au nouveau mécanisme de délivrance du DPEi.

* 1. **Choix des sites de l’étude**

Le choix des Fokontany pour les visites sur terrain sera discuté avec l’équipe du FID, du MPPSPF et de la Banque mondiale. L’échantillon sera composé de sites EBE de TMDH à Toliara II et de sites CM de FSP.

1. **LIVRABLES ET CALENDRIER**

Les livrables et calendrier sont rapportés dans le tableau suivant :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ordre** | **Activité** | **Livrables** |  | **Deadline** |
| 1.
 | Faire la revue documentaire et établir la méthodologie  | Note méthodologique |  | S +3 Après signature du contrat |
| 1.
 | Faire des visites sur terrain, analyser les informations collectées et présenter les résultats | Draft de rapport d’évaluation de processus avec les slides de présentation |  | S + 5 Après signature du contrat |
|  | Améliorer le mécanisme de délivrance du DPEi à partir des résultats de l’évaluation de processus | Draft de proposition du nouveau mécanisme de délivrance du DPEi avec les slides de présentation  |  | S + 9 Après signature du contrat |
|  | Développer les modules de formation du DPEi | (i) Modules de formation, (ii) Rapport final de l’évaluation de processus et (iii) Proposition finale du mécanisme de délivrance du DPEi |  | S +11 Après signature du contrat |

1. **PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant individuel doit remplir les exigences et compétences suivantes :

* **Les qualifications minimales requises :**
	+ Être titulaire d’un diplôme de Master II en Sciences de l’Education, Sociologie ou Psychologie ;
	+ Avoir au moins 8 ans d’expériences professionnelles dont au moins 3 ans en éducation préscolaire
* **Les atouts :**
	+ Avoir des expériences en évaluation participative et qualitative sur la mise en œuvre d’un projet/programme ;
	+ Avoir effectué au moins un travail d’analyse sur le développement de la petite enfance (développement cognitif, socio-émotionnel et l'éducation parentale) ;
	+ Avoir effectué au moins un travail d’analyse touchant les problématiques de l’éducation de base à Madagascar

1. **DUREE DE LA PRESTATION ET TYPE DE CONTRAT**

La prestation s’étalera du mois d’aout au mois de novembre 2021, avec un contrat au temps passé incluant une rubrique des dépenses remboursables.

1. **DOSSIERS A FOURNIR**

Les dossiers à fournir seront mentionnés dans l’appel à manifestation d’intérêt.